

CONNECT Réseaux Industriels Sàrl
M. Y. Debieux et M. F. Cunin

Rue Es Perreyes 47

1436 Chamblon

Analyse n°111455

dossier traité par M. F. Khajehnouri
tél. direct 021 315 99 21
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch
notre référence: CL.00.CONN.111455

Lausanne, le 10-05-2022

Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.CONN.111455	Provenance de l'échantillon	Connect Réseaux Industriels Sàrl
Date prélèvement	02-05-2022	Lieu de prélèvement	Suscevaz - Réservoir CT-SUC-002
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2812 - eau de boisson dans le réseau de distribution
Date d'analyse	02-05-2022	Préleveur	Client externe

Trihalométhanes (THM)

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
	Bromo-dichloro-méthane	4.6	µg/L	
	Bromoforme	<0.1	µg/L	
	Chloroforme	10.6	µg/L	
	Dibromo-chloro-méthane	1.5	µg/L	
	Trihalométhanes	17	µg/l	VM: max. 50

VM: Valeur maximale selon OPBD** VI: Valeur indicative selon OPBD** VE: Valeur d'expérience selon directive W12 de la SSIGE ***

* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

** Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public


*** Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

Conclusion globale Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD**).

Rapport d'analyses

N° échantillon	CL 00.CONN.111455	Provenance de l'échantillon	Connect Réseaux Industriels Sàrl
Date prélèvement	02-05-2022	Lieu de prélèvement	Suscevaz - Réservoir CT-SUC-002
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

Responsable du contrôle de l'eau

Fereidoun Khajehnouri
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.
Les résultats concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.